



La rémunération totale est à la hausse, mais pas les salaires : pourquoi?

Vous avez peut-être entendu aux bulletins de nouvelles des économistes affirmer que la rémunération des travailleurs et travailleuses s'était accrue en 2023, pour ensuite vous demander pourquoi votre paye n'a pas suivi cette tendance.

Ces économistes fondent leurs affirmations sur la croissance de la rémunération totale, qui inclut les salaires et les avantages sociaux qu'ont reçus les personnes salariées dans l'ensemble de l'économie. Selon les données de Statistique Canada, la rémunération totale des personnes salariées a augmenté de 6,5 % en 2023. Toutefois, cela ne signifie pas que le salaire moyen ait connu la même hausse.

La croissance de la rémunération totale est attribuable à la hausse des trois

principaux facteurs suivants : le salaire moyen, le nombre de personnes salariées et la moyenne d'heures travaillées. En 2023, le nombre de personnes salariées au Canada s'est accru de 476 000, et le nombre d'heures travaillées a légèrement augmenté. Compte tenu de la hausse du nombre de personnes salariées, la rémunération moyenne s'est accrue de 3,6 % en 2023, gain qui demeure inférieur au taux d'inflation de 3,9 %, établi en fonction de la variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation (IPC). Autrement dit, la hausse de la rémunération totale en 2023 est principalement attribuable au nombre accru de personnes salariées plutôt qu'à une augmentation du nombre d'heures travaillées ou du salaire réel.

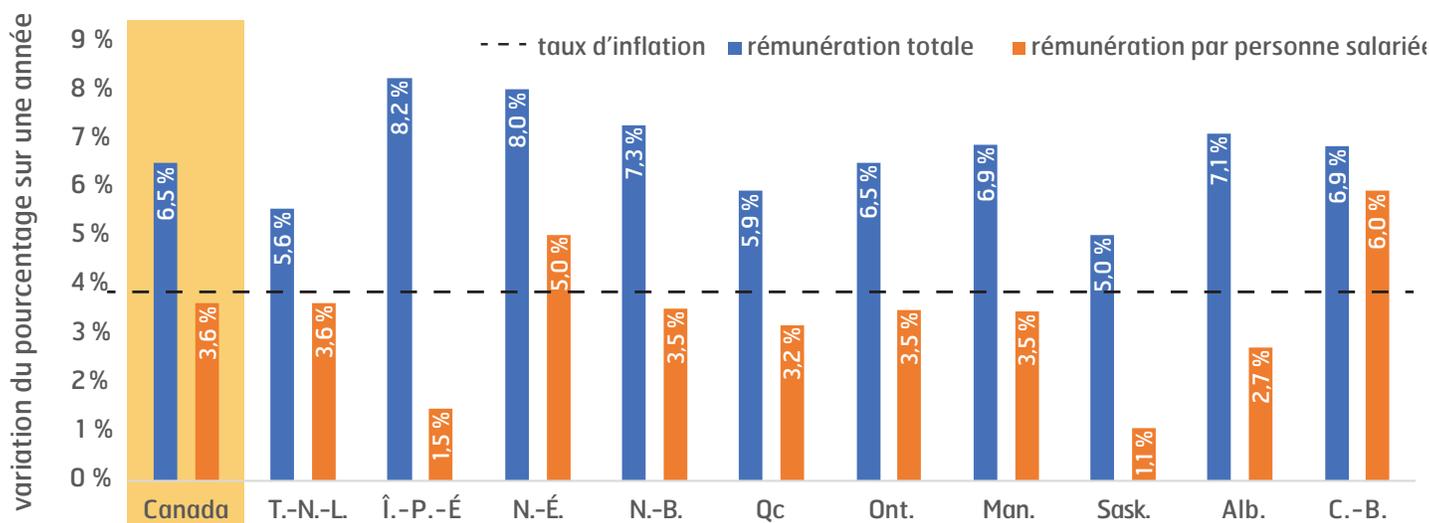
Selon les données provinciales, il n'y a qu'en Colombie-Britannique et

en Nouvelle-Écosse que la hausse de la rémunération moyenne a surpassé celle de l'IPC. L'Île-du-Prince-Édouard affiche le plus grand écart entre la hausse de la rémunération totale et la hausse du salaire moyen. À l'Île-du-Prince-Édouard, bien que la rémunération totale ait connu une hausse impressionnante de 8,2 %, le salaire moyen n'a augmenté que de 1,5 %, ce qui est de loin inférieur au taux d'inflation. C'est la Saskatchewan qui affiche la plus faible hausse du salaire moyen par personne salariée, établie à seulement 1,1 %.

Votre propre augmentation de salaire peut être très différente de la moyenne de 3,6 %, car la hausse de la rémunération varie selon les niveaux de revenu. Par exemple, la rémunération annuelle moyenne

Suite à la page 2

Croissance de la rémunération totale et de la rémunération moyenne par personne salariée par rapport au taux d'inflation, 2023



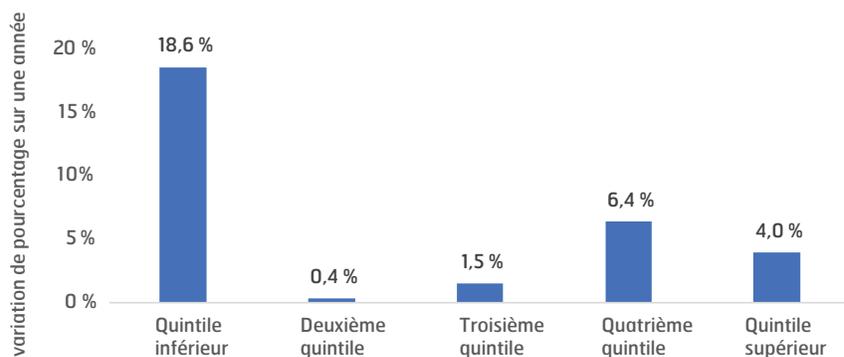
Source : Statistique Canada, tableau 14-10-0037-01 et 36-10-0205-01

des personnes salariées provenant des familles aux revenus les plus faibles est passée de 11 000 \$, en 2022, à 13 000 \$, en 2023, ce qui représente une hausse de 18,6 %. En comparaison, la rémunération annuelle moyenne des personnes salariées se situant au milieu de l'échelle des revenus s'est accrue de seulement 1,5 %, c'est-à-dire d'environ 1 000 \$.

Les variations de la rémunération diffèrent beaucoup selon les emplois et les secteurs d'activité. Ainsi, la rémunération moyenne dans les services professionnels, scientifiques et techniques a augmenté de 8,4 % en 2023, tandis que celle dans les industries de l'information et de la culture a diminué de 3,2 %.

De plus, le taux d'accroissement de la rémunération varie énormément quand on tient compte de la hausse du nombre de personnes salariées. Par

Variation de la rémunération des personnes salariées par quintile de revenu, 2023



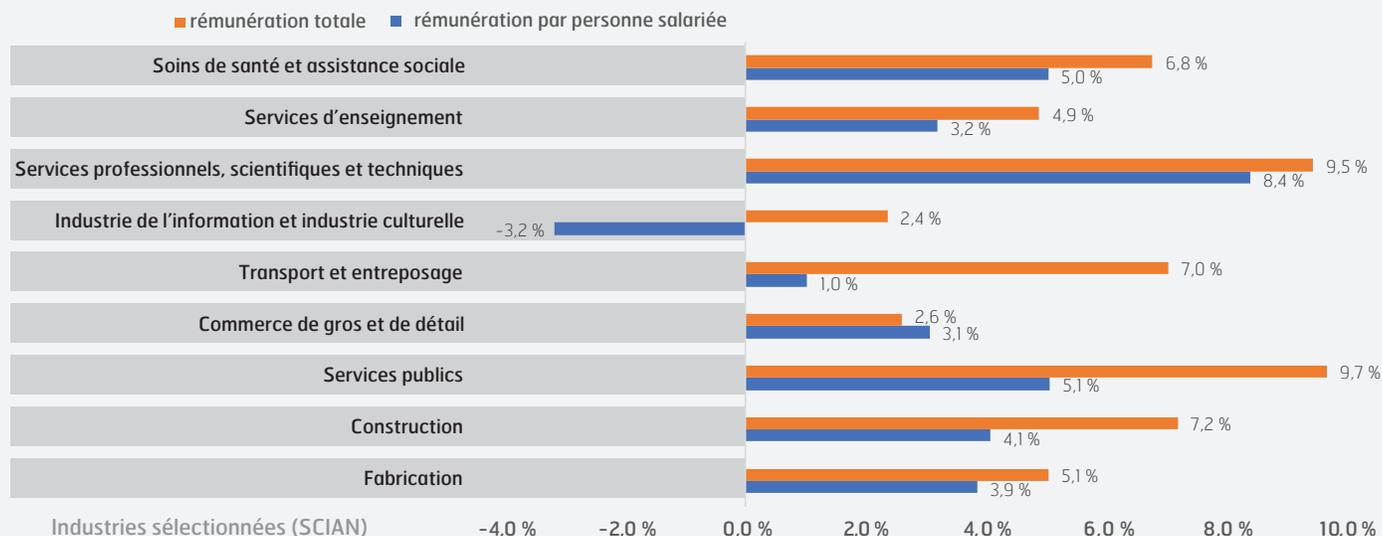
Source : Statistique Canada, tableau 36-10-0587-01

exemple, la hausse de la rémunération totale était de 9,7 % dans les services publics, mais celle de la rémunération moyenne par personne salariée, nettement inférieure, était de 5,1 %.

Les membres du syndicat doivent se rappeler que, malgré les augmentations de la rémunération

totale annoncées dans les médias, les salaires moyens n'ont pas suivi l'inflation. Les données sur la rémunération totale peuvent être utilisées pour manipuler l'opinion des personnes salariées et les inciter à réduire leurs demandes. Les travailleurs et travailleuses ne doivent pas hésiter à exiger des hausses de salaire.

Variation de la rémunération totale et de la rémunération par personne salariée selon l'industrie, 2023



Source : Statistique Canada, tableaux 36-10-0205-01 et 14-10-0037-01

L'Économie au travail est publiée sur une base trimestrielle par le Syndicat canadien de la fonction publique pour offrir aux travailleuses et travailleurs, ainsi qu'à leurs représentant(e)s de l'information accessible, des analyses fouillées des tendances économiques et des outils pour faciliter les négociations.

Découvrez les éditions de *L'Économie au travail* en ligne à scfp.ca/economie-au-travail. Accédez aussi à d'autres liens utiles.

Pour s'abonner par courriel à *L'Économie au travail*, allez à scfp.ca/abonnement.

À moins d'indications contraires, tout le contenu a été rédigé par Angella MacEwen. Colleen Butler est la rédactrice en chef.

La relecture a été effectuée par Sami Slaouti et Stéfanie Frapier. La mise en page a été réalisée par Méliza Fournier.

Veuillez communiquer par courriel (amacewen@cupe.ca) pour toute correction, question, suggestion ou contribution.



SCFP / Syndicat canadien de la fonction publique

Évolution du salaire réel par secteur

En 2023, le salaire moyen au Canada était de 1205 \$ par semaine. Lorsqu'on tient compte de l'inflation, cela représente une hausse de seulement 39 \$ par semaine depuis 2013.

Ce montant varie grandement d'un secteur à l'autre. Les travailleurs et travailleuses de l'industrie minière ont actuellement le plus haut salaire hebdomadaire moyen, mais compte tenu de l'inflation, ce secteur affiche également la plus importante baisse du salaire réel depuis 2013. Le salaire réel hebdomadaire des personnes salariées dans les domaines de la finance et de l'assurance s'est accru de 164 \$ au cours de cette même période. Cette hausse contraste vivement avec le recul de 74 \$ du salaire réel hebdomadaire dans le secteur de l'éducation depuis 2013.

Dans le secteur de l'éducation, on constate certaines tendances dans l'ensemble du pays au cours des dix dernières années : le salaire réel a diminué dans six provinces et est resté inchangé en Colombie-Britannique. Il a augmenté uniquement à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et au Manitoba. Les personnes salariées du secteur de l'éducation de la Saskatchewan ont subi la plus importante diminution du salaire réel : 190 \$ par semaine. Ces travailleurs et travailleuses, qui se classaient en 2013 au quatrième rang quant aux salaires hebdomadaires moyens, se retrouvent au bas du classement des provinces en 2023.

Les travailleurs et travailleuses en éducation ne sont pas les seuls à avoir subi une baisse de leur salaire réel au cours de la dernière décennie : d'autres secteurs représentés par le SCFP ont aussi connu une baisse, une stagnation ou une croissance minime de leur rémunération. Les salaires des personnes salariées du secteur public ont, dans l'ensemble, subi les répercussions des mesures d'austérité imposées par les gouvernements provinciaux.

Il importe de souligner que la hausse du taux d'inflation peut ne pas correspondre à votre réalité. Par exemple, les coûts du logement et des aliments ont augmenté plus rapidement que l'inflation globale. Si ces éléments comptent pour une plus grande part de vos dépenses que le ménage moyen, l'inflation vous aura nui davantage.

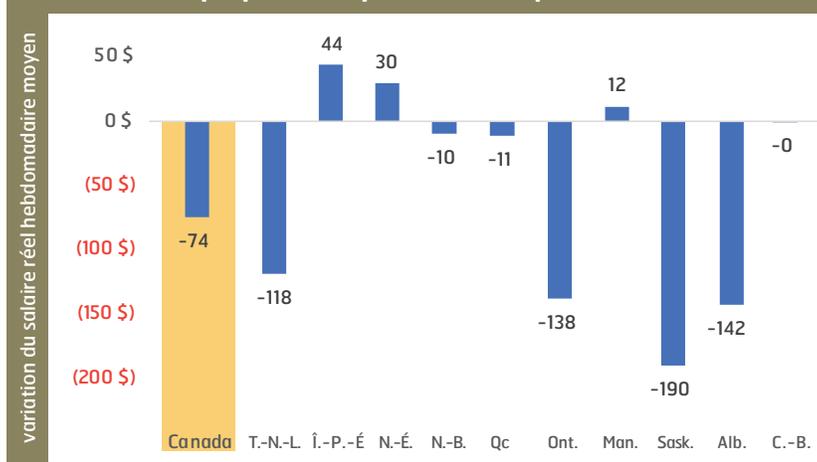
Les membres du SCFP doivent connaître l'évolution du salaire réel pour mieux saisir les répercussions de l'inflation sur leur propre rémunération. La négociation et les actions collectives sont essentielles pour réduire les écarts et assurer des salaires équitables pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses. Vous pouvez utiliser le calculateur du SCFP pour connaître les répercussions de l'inflation sur votre salaire.

Quelle est la hausse salariale moyenne après rajustement pour l'inflation?

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)	Salaire hebdomadaire moyen en 2023	Variation réelle depuis 2013
Extraction minière et secteurs connexes	2 303 \$	-101 \$
Services d'enseignement	1 189 \$	-74 \$
Construction	1 491 \$	-28 \$
Arts, divertissements et loisirs	715 \$	-5 \$
Soins de santé et assistance sociale	1 067 \$	-0 \$
Secteur manufacturier	1 311 \$	3 \$
Services publics	2 121 \$	8 \$
Transport et entreposage	1 249 \$	10 \$
Services d'hébergement et de restauration	485 \$	21 \$
Commerce de détail	707 \$	36 \$
Administrations publiques	1 542 \$	37 \$
Commerce de gros	1 420 \$	37 \$
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	1 017 \$	56 \$
Gestion	1 668 \$	67 \$
Services professionnels, scientifiques et techniques technical services	1 726 \$	97 \$
Services immobiliers	1 227 \$	116 \$
Finance et assurance	1 587 \$	164 \$
Industrie de l'information et industrie culturelle	1 670 \$	227 \$
Moyenne globale	1 205 \$	39 \$

Source : Statistique Canada, tableau 14-10-0204-01 (Rémunération hebdomadaire moyenne selon l'industrie, données annuelles) et 18-10-0005-01 (Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle)

Chute du salaire réel du personnel de l'éducation dans la plupart des provinces depuis 2013



Source : Statistique Canada, tableau 18-10-0005-01 et 14-10-0204-01



ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES

Croissance économique – Le Canada a évité une récession en 2023, mais la croissance économique a ralenti au cours du deuxième semestre. Une économie américaine plus forte que prévu a stimulé les exportations canadiennes au cours des trois derniers mois de 2023, inversant ainsi la croissance négative au troisième trimestre. Le PIB réel a progressé en janvier et février 2024. La Banque du Canada prévoit que la croissance économique au Canada sera de 1,5 % en 2024 et de 2,2 % en 2025.

Emplois – Le taux de chômage au Canada a augmenté, passant de 5,1 %, en avril 2023, à 6,1 %, en avril 2024. Il s'est accru pour tous les groupes d'âge. Dans le principal groupe d'âge actif (de 25 à 54 ans), les personnes racisées présentent la plus forte hausse du taux de chômage. Le taux de chômage parmi les travailleurs et travailleuses noirs de ce groupe est passé de 6,8 % à 11,2 % pour la période précitée. Chez les personnes sud-asiatiques du même groupe d'âge, il est passé de 4,7 % à 6,8 %, et de 6,2 % à 7,5 % parmi les personnes d'origine chinoise. Au cours de cette même période, le taux de chômage chez les personnes non racisées a augmenté, passant de 3,9 % à 4,2 %.

Salaires – Statistique Canada utilise deux sources pour estimer les salaires chaque mois : l'Enquête sur la population active (EPA) et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH). Les données de l'EPA proviennent de questionnaires remplis par des individus, et les résultats sont publiés le mois suivant. L'EERH se sert des données relatives à la paye fournies par les employeurs. Comme leur traitement exige plus de temps, elles sont publiées deux mois plus tard. Les résultats des deux enquêtes peuvent différer légèrement, mais ils révèlent le plus souvent les mêmes tendances à long terme. Ainsi, pour février 2024, les deux enquêtes indiquent que le salaire hebdomadaire moyen a augmenté de 4,5 % comparativement à l'année précédente.

Inflation – L'indice des prix à la consommation (IPC), qui mesure l'évolution du coût des biens et des services, a augmenté de 2,7 % en avril par rapport à l'année précédente. Il s'agit d'une légère baisse par rapport à mars, où il s'établissait à 2,9 %. Ayant progressé de 6,4 %, le prix du logement, tant pour les locataires que pour les propriétaires, continue de grimper plus rapidement que le taux d'inflation. La Banque du Canada s'attend à ce que l'IPC retombe à 2,5 % d'ici le milieu de 2024, pour se situer à 2 % au début de 2025.

Taux d'intérêt – La Banque du Canada a baissé son taux directeur à 4,75 % le 5 juin 2024 en raison du ralentissement de l'inflation et d'autres indicateurs économiques, comme l'emploi et les investissements des entreprises. La Banque du Canada n'avait pas modifié son taux, qui se situait à 5 %, depuis juillet 2023. Les économistes suivront de près le marché immobilier et les investissements des entreprises pour voir leur réactivité au changement des coûts d'emprunt. La prochaine date d'annonce du taux directeur est prévue pour le 24 juillet 2024.